

Cher(e)s Collègues « AEPUIstes »  
et/ou Psychologues, bonjour !



Nouveau bureau de l'AEPU, nouvelle co-direction de la FFPP, et aussi... nouveau mode d'échanges avec nos adhérents ! Les choses vont vite, d'aucuns diront de plus en plus vite, nous en sommes conscients, nous qui tentons autant que faire se peut de continuer à nous tenir au plus près des réformes en cours, malgré nos charges accrues au sein des universités (vous avez dit « publication » ?), de vous en informer et d'échanger régulièrement avec vous lors de nos AG, lors des réunions que nous organisons avec les correspondants locaux AEPU, avec les directeurs (trices) d'UFR et de départements. Nous montons des groupes de travail et de réflexion, tels que la Commission Recherche, la Commission Métiers et Carrière, la Commission Déontologie, la Commission Pédagogique en charge du dossier VAE, Europsy, nous vous proposons des publications (*Nouvelles de l'AEPU*, Panorama des Masters en Psychologie, Annuaire des Enseignants-chercheurs de psychologie, Annuaire de la recherche, etc.), nous organisons des Colloques (notamment les *Journées pédagogiques* organisées tous les deux ans de 1990 à 2002). Rappelons que l'AEPU est en effet la seule Association de tous les Enseignants-chercheurs en psychologie, toutes spécialités confondues, permettant de vous représenter au sein de la FFPP et auprès des organismes de tutelle. Nous croyons à la nécessité du travail dans la diversité et le rassemblement pour répondre au mieux à nos tâches d'enseignement et de recherche. Voici donc l'une des raisons pour lesquelles nous vous proposons pour la première fois (et pour d'autres nombreuses à venir !) notre page mensuelle des *Nouvelles* incluse dans le *Fédérer* que vous recevez en tant qu'adhérent AEPU, et disponible aussi, bien sûr, sur le site de l'AEPU. Cette page nous permettra ainsi d'être au plus près de vous, et de manière plus régulière. Plusieurs d'entre vous, anciens ou nouveaux « AEPUIstes », ont en effet souvent exprimé le regret de ne pas être suffisamment, et surtout rapidement, informés. L'autre raison principale est le fait que cette page, qui paraît dans un support à destination de psychologues qui souhaitent se fédérer, concrétise le rapprochement que nous souhaitons réaliser avec les professionnels de terrain et contribuera ainsi, nous l'espérons, à combler ce qui est encore trop souvent vécu comme un fossé entre les « praticiens » et les « théoriciens ». En accord avec tous ces arguments, nous vous proposons donc notre première page mensuelle et vous en souhaitons bonne lecture.

## Renouvellement du bureau de l'AEPU (AG du 14 juin 2008)

L'ancien président (Benoît Schneider) ayant été élu co-Président de la FFPP, le bureau actuel est renouvelé avec quelques mois d'avance. Il est désormais composé de :

Présidente : Claire Leconte, Professeur, Université Lille 3 :  
claire.leconte@univ-lille3.fr

Secrétaire : Christine Jeoffrion, Maître de conférences, Université de Nantes : christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

Trésorière : Ophélie Carreras, Maître de conférences, Université de Toulouse : carreras@univ-tlse2.fr

L'ancien bureau remercie les adhérents de lui avoir fait confiance pendant ces quatre dernières années.

## Organisation du vote concernant la réglementation du Code de déontologie des Psychologues

L'AEPU a participé activement, notamment par l'intermédiaire de ses correspondants locaux, à l'organisation du vote sur la question de la réglementation du Code de déontologie des Psychologues. Elle présentera, lors du CAF de la FFPP du 6 décembre prochain, les résultats des votes de ses adhérents qui ont été dépouillés le 21 novembre 2008, comme cela avait été annoncé.

### Collectif des stages

L'AEPU est présente dans toutes les réunions que le « Collectif sur les stages » organise sur la question de la gratification des stages (cf. *Fédérer* n°39 p. 6) et est co-signataire des courriers envoyés aux Ministres. Elle entend faire prendre en compte la spécificité de la profession et des terrains de stage qui accueillent de moins en moins nos étudiants par faute de pouvoir les rémunérer.

### Obtenir le Master "Mention Psychologie" par la voie de la VAE : sous quelles conditions ? Réflexions autour de la proposition d'un référentiel de compétences.

La VAE en quelques mots et en quelques chiffres (Rappel)...

Le principe de validation d'acquis est celui d'une mise en adéquation entre le parcours scolaire, professionnel et personnel d'une part, et les connaissances, compétences et aptitudes attendues d'une formation, pour en permettre l'accès et/ou la certification d'autre part. La Validation des Acquis existe depuis le décret de 1985. Mais en 2002, la loi de modernisation sociale est allée plus loin dans la prise en compte de l'expérience de l'individu, puisque désormais, l'expérience personnelle, salariée ou non, peut être prise en compte pour la délivrance de tout ou partie d'un diplôme. En 2006, 1 842 diplômes ont été octroyés par la VAE dans l'enseignement supérieur (soit + 11,3 % par rapport à 2005). Nous soulignerons enfin que dans le contexte de la réforme LMD, les Masters sont très recherchés...

L'objectif premier de notre travail était de proposer des outils d'aide à la décision aux jurys VAE des universités pour l'octroi de diplômes en psychologie, avec proposition d'un référentiel de compétences pour les niveaux Licence et Master. C'est chose faite pour la Licence (Rapport publié en décembre 2005, Présentation lors des *Entretiens de la psychologie* organisés par la FFPP en 2006). Le travail est en cours de finalisation pour le Master. Une proposition de référentiel a été présentée lors des *Entretiens francophones de la psychologie* organisés par la FFPP les 3-5 juillet 2008 (Christine Jeoffrion et la Commission pédagogique-VAE de l'AEPU élargie aux autres organisations).

L'intérêt actuel de la démarche est triple. Il constitue une aide certaine pour les candidats à la VAE, mais aussi pour les enseignants-chercheurs qui participent à l'étude des dossiers et aux jurys, et qui construisent des projets de formation, et plus largement par rapport au contexte actuel (harmonisation européenne, évaluations à venir, mobilité croissante des étudiants, discussion autour du titre de psychothérapeute...).

Le travail inter-organisationnel se poursuit avec les organisations déjà présentes pour le travail sur la Licence (AEPU, FFPP, SFP et SNP) auxquelles se sont rajoutées l'AFPTO et l'AIPCC. Toutes ces organisations soutiennent une position commune :

- Le Master « Mention Psychologie » ne doit être délivré par la VAE qu'à titre exceptionnel, et seulement à des candidats titulaires d'une Licence de psychologie.
- Le jury doit être composé majoritairement d'enseignants-chercheurs en psychologie et de psychologues.

Une analyse de contenu des documents existants et l'enquête nationale que nous avons réalisée auprès de tous les directeurs et directrices de Master « Mention psychologie » nous ont amenés à proposer un référentiel unique comprenant deux rubriques : les « connaissances » et les « compétences ». Ce référentiel va leur être envoyé afin qu'ils l'amendent avant diffusion plus générale.

Notre groupe de travail entend contribuer à une plus grande harmonisation des pratiques de VAE dans les universités afin de sauvegarder des diplômes de qualité et un « vrai » titre de psychologue.

#### **Invitation à notre prochaine Assemblée générale**

Nous avons l'habitude d'inviter les Directeurs(trices) d'UFR et de départements à une réunion la veille de nos Assemblées Générales, et les Correspondants locaux de l'AEPU à une autre réunion cette même veille d'AG, de manière à réaliser un état des lieux des problèmes rencontrés dans les universités, et de discuter ensemble des questions en cours de traitement et des réflexions à initier au sein de notre association.

Cette année, nous avons fait le choix d'une AG en deux temps : un premier temps (9 h-10 h) réservé aux adhérents de l'AEPU, et un second temps (10 h-13 h) « ouvert à tous ». Il nous a en effet semblé essentiel en ces temps bousculés de permettre un échange plus large entre les participants et d'éviter les redites entre les diverses réunions.

L'Assemblée Générale « ouverte » se tiendra donc le same-

di 13 décembre 2008 à l'Institut de Psychologie (Boulogne-Billancourt) en présence du Conseiller scientifique pour la psychologie à la DGES, Daniel Gaonac'h. Sont aussi invités les deux co-Présidents de la FFPP (Benoît Schneider et Brigitte Guinot), le Président de la SFP (Gérard Guingouain), le Président CoFraDeC *Europsy*(1) (Roger Lécuyer) et Jean-Luc Viaux (pour son texte sur une charte d'enseignement).

Nous comptons sincèrement sur votre présence nombreuse, les changements en cours à l'université sont importants et n'épargneront pas la psychologie. L'AEPU doit représenter une force d'actions nationalement reconnue pour toutes les questions d'enseignement et de formation en lien avec la recherche. C'est pour partie le nombre de ses adhérents qui lui permettra de tenir ce rôle, mais aussi leur implication dans les actions à mener en tant que membre de la FFPP.

Avec nos sentiments associatifs et militants,  
Pour le bureau de l'AEPU,  
**C. Jeoffrion**  
**C. Leconte**

(1) *CoFraDeC Europsy* : Comité Français de Délivrance de la Certification *Europsy*

**ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS  
DE PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS**  
71 Avenue Vaillant, 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex  
<http://www.aepu.org/sommaire.php3>

#### **ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.E.P.U.**

**Samedi 13 décembre 2008**  
**Institut de Psychologie - 9 h - 13 h (Amphi Anzieu)**

#### **Ordre du jour de l'AG statutaire (9 h - 10 h) :**

1. Approbation du relevé de décisions de l'AG du 14 juin 2008
2. Vote sur les nouveaux statuts et le règlement intérieur
3. Vote sur le budget
4. Présentation des résultats du vote sur le code de déontologie et premières analyses (point qui sera rediscuté en AG ouverte)
5. Compte rendu du travail des Commissions
6. Informations sur la communication (Site, Nouvelles, Publications)
7. Questions diverses

#### **Ordre du jour de l'AG « ouverte » (10 h - 13 h) :**

1. Présentation des résultats du vote sur le code de déontologie et discussion
2. Remise à jour des annuaires des laboratoires et/ou des enseignants-chercheurs. Collaboration avec la SFP
3. Mise en place de la LRU dans les universités : point particulier sur la constitution et mise en place des comités de sélection
4. Discussion sur la liste des revues AERES/CNRS/CNU
5. Informations issues du Collectif sur les stages
6. Point sur Europsy
7. Place de la psychologie dans les Masters d'enseignement, et informations sur les discussions du groupe de travail sur la formation des futurs psychologues de l'éducation et psychologues scolaires
8. Réflexions autour d'une charte de l'enseignement de la psychologie
9. Questions diverses

